

LE MINISTRE

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Paris, le 17 MAR. 2009

Monsieur le Secrétaire général,

Comme nous nous y sommes engagés lors de la réunion du 3 mars dernier, nous vous confirmons, par le présent courrier, les grands thèmes que nous vous proposons pour l'agenda social de la fonction publique en 2009.

Dans le prolongement de la modernisation de la fonction publique engagée depuis bientôt deux ans, nous souhaitons continuer à progresser vers une fonction publique de métiers, favorisant une reconnaissance accrue du travail des fonctionnaires, notamment en termes de rémunération.

Quatre axes de travail pourront ainsi structurer nos discussions en 2009 : mieux recruter les fonctionnaires, mieux gérer leurs carrières, mieux rémunérer leur travail et mieux dialoguer.

1. Mieux recruter les fonctionnaires

Il s'agit de poursuivre les efforts pour professionnaliser les concours de la fonction publique. Le 13 mars, un premier bilan de ce chantier vous a été présenté.

Cette séance a aussi été l'occasion de vous exposer nos orientations en matière de promotion de la diversité dans la fonction publique, notamment s'agissant de la mise en place de classes préparatoires intégrées dans toutes les écoles de service public.

Nous proposons que ces discussions se prolongent au mois d'avril par une concertation sur les suites à donner aux conclusions que le Préfet Raymond-François le Bris vient de nous remettre sur la réforme des écoles de formation.

2. Mieux gérer les carrières

Nous souhaitons faire de 2009 l'année de la concrétisation du droit à la mobilité pour tous les fonctionnaires. Vous savez que plusieurs outils, notamment réglementaires, ont déjà été mis en place en 2008. Ils seront complétés par les dispositions du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, qui doit être examiné prochainement par l'Assemblée nationale.

Monsieur Jean-Marc CANON

Secrétaire général de l'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT

263 rue de Paris - case 542 93515 MONTREUIL Cedex



Pour dynamiser les parcours de carrière, il importe aussi que l'architecture statutaire se structure progressivement en grandes familles de métiers. A partir du mois d'avril, nous ouvrirons avec vous des discussions concernant de nouvelles fusions de corps. Nous distinguerons le cas des corps ministériels identiques dont le statut a été unifié et le cas des corps dont leurs missions sont très proches mais les statuts encore différents. Nous effectuerons avec vous un état des lieux servant de base à une concertation pour les fusions interministérielles et à un point régulier pour les autres corps.

Parallèlement, nous vous proposerons de faire un état des lieux sur la place et la gestion des agents contractuels dans la fonction publique.

Enfin, mieux gérer les carrières des fonctionnaires, c'est également améliorer leurs conditions de travail. La négociation engagée en 2008 sur ce thème se poursuivra en avril, à partir d'une nouvelle version du document de négociation. Elle associera aux discussions les employeurs territoriaux et hospitaliers et elle embrassera tous les enjeux, allant de l'hygiène et de la sécurité au travail au suivi des congés de maladie. Le sujet de l'emploi des seniors figurera à l'ordre du jour des prochains travaux sur les retraites, qui auront lieu en 2010 au niveau interprofessionnel.

3. Mieux rémunérer le travail des fonctionnaires

Nous réaffirmons nos engagements en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, dont les principes ont été posés par l'accord sur le pouvoir d'achat du 21 février 2008.

L'Etat consacrera en 2009 près de 3 Mrds € à l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires, dont, outre la hausse du point d'indice, 1,6 Mrds € au titre des progressions automatiques de carrière et 513 M€ au titre de mesures catégorielles.

La hausse prévue de 0,8 % du point fonction publique en 2009 est confirmée, cette hausse étant à comparer à une inflation prévisionnelle de 0,4 %. Nous vous confirmons aussi que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) sera à nouveau mise en œuvre en 2009, avec un examen de la situation de l'ensemble des agents, sur la période 2004-2008.

L'action portera également sur la rénovation des grilles indiciaires de rémunération. Après avoir revalorisé la grille de la catégorie C, nous proposerons aux organisations syndicales signataires de l'accord du 21 février 2008 de poursuivre la négociation sur la catégorie B d'ici la fin du mois, à partir d'un nouveau document. Une concertation avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires aura lieu en avril sur la base de ces travaux. Une fois cette négociation achevée, nous ouvrirons les discussions sur la grille de la catégorie A, en lien avec les travaux en cours sur la grille des enseignants et des infirmières.

Les travaux se poursuivront parallèlement pour rémunérer les fonctionnaires en fonction de leurs résultats. Le bénéfice de la prime de fonctions et de résultats (PFR), instituée en 2008, s'élargira progressivement. Les discussions pourront aussi porter sur la mise en place de l'intéressement collectif, à partir du rapport que le député M. Diefenbacher nous remettra au cours du premier semestre.

Le rendez-vous salarial du printemps sera l'occasion de discuter de toutes ces mesures.

Enfin, nous avons bien noté votre souhait de pouvoir réfléchir à d'éventuelles mesures complémentaires. Nous sommes donc disposés à élargir le champ des discussions à des sujets tels que l'indemnité de résidence, les titres restaurants, la protection sociale complémentaire, l'action sociale ou encore le tarif de paiement des jours épargnés sur les comptes épargne-temps. Des priorités devront toutefois être établies afin de respecter l'enveloppe budgétaire définie par la loi de finances pluriannuelle.

4. Mieux dialoguer

La mise en œuvre des accords de Bercy demeure la priorité. Tandis que le projet de loi sur la rénovation du dialogue social est en cours d'examen au Conseil d'Etat, la concertation se poursuivra sur les projets de décrets d'application, dans la perspective d'une publication aussi rapide que possible.

Vous nous avez aussi interrogés sur l'harmonisation des cycles électoraux dans les trois fonctions publiques. Nous organiserons une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales et les autres employeurs publics pour faire converger les points de vue.

Les accords de Bercy comprenaient également un volet relatif aux moyens alloués aux organisations syndicales. Nous vous confirmons qu'une discussion spécifique sera ouverte sur ce sujet à partir du rapport de la mission conjointe d'inspection, sous réserve des approfondissements que vous souhaiteriez. Une réunion sera organisée pour faire un point d'étape.

Enfin, nous souhaitons reprendre la discussion sur les commissions administratives paritaires (CAP), conformément à l'équilibre auquel nous étions parvenus lors de la négociation des accords de Bercy. Nous vous proposerons à cet effet un nouveau document de travail.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Contradement Erif WOERTH

André SANTINI